

FICHE

Classement des structures 2012

Critères du bloc métier :
gestion des collectivités et établissement publics locaux

1 – Structures concernées

Ces critères ont vocation à s'appliquer aux trésoreries spécialisées.

2 – Liste des critères

| Critères de charge |
|---|
| Communes – population gérée |
| Communes – nombre |
| Nombre de groupements à fiscalité propre (GFP) |
| Paierie départementale - population gérée (département) |
| Paierie régionale - population gérée (région) |
| ESPSMS– nombre de places |
| EPS - critère d'activité hospitalière |
| OPH - nombre de logements |

| Critères financiers |
|---|
| Communes – dépenses de fonctionnement et d'investissement (tous budgets) |
| Communes – montant des prises en charge de recette |
| Intercommunalité – dépenses de fonctionnement et d'investissement (tous budgets) |
| Intercommunalité – montant des prises en charge de recette |
| SPIC / Associations foncières – dépenses de fonctionnement et d'investissement (tous budgets) |
| SPIC / Associations foncières – montant des prises en charge de recette |
| Paierie départementale – dépenses de fonctionnement et d'investissement (tous budgets) |
| Paierie départementale – montant des prises en charge de recette |

| Critères financiers |
|--|
| Paierie régionale – dépenses de fonctionnement et d'investissement (tous budgets) |
| Paierie régionale – montant des prises en charge de recette |
| ESPSMS – dépenses de fonctionnement et d'investissement (tous budgets) |
| EPS – dépenses de fonctionnement et d'investissement (tous budgets) |
| OPH – dépenses de fonctionnement et d'investissement (tous budgets) |